



OFFICE DES CEREALES

Avis de Consultation N° C2/000 7/22

L'Office des Céréales lance une consultation pour la réalisation des études techniques, suivi, coordination et pilotage de l'exécution d'un ensemble de travaux d'entretien, d'aménagement en génie civil et de remise en état de deux bâtiments sis à Soliman (Gouvernorat NABEUL) et à Moncef Bey (Gouvernorat TUNIS).

Seules les bureaux d'études agréés ou autorisés par les autorités compétentes **Catégorie B1** ou **équivalent** et les **Ingénieurs conseils** spécialités **Génie Civil** peuvent participer à la présente consultation,

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (Service Achats).

Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 4 du Cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermée et scellée, libellée au nom du Président Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, portant la mention « **A NE PAS OUVRIR** -Consultation N° C2/000 7/22: **Réalisation des études techniques pour remise en état de deux bâtiments sise à Soliman-NABEUL et Moncef Bey-TUNIS**».

Les offres doivent parvenir au plus tard le **06 Avril 2022**, le cachet du bureau d'Ordre Central de l'Office des Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à **60 jours** après la date limite de la réception des offres.

Toute offre non conforme au cahier des charges ou qui est parvenue au delà de la date limite sera rejetée